

Inter-Parliamentary Union



United Nations Development Programme



**Promouvoir des parlements inclusifs :**

**Représentation des minorités et des peuples  
autochtones au Parlement**

**Questionnaire**

**Partie B : Questionnaire à l'intention des groupes  
parlementaires**

# Note d'information

## Présentation

Le présent questionnaire fait partie d'une enquête sur la représentation des minorités et des peuples autochtones.

Le but de cette enquête est de recueillir des informations quantitatives et qualitatives sur la façon dont les membres des minorités et peuples autochtones accèdent au Parlement et sont intégrés dans les travaux parlementaires. Les informations recueillies seront analysées afin de dresser un tableau détaillé du Parlement en tant qu'institution ouverte à la diversité sociale de la population. Les réponses seront introduites dans une base de données en ligne accessible au public.

Vous êtes invité à remplir le questionnaire au nom de votre groupe parlementaire. Un questionnaire différent est adressé aux parlements (partie A) et un autre aux parlementaires à titre individuel (partie C).

## Définition de l'expression " groupes parlementaires "

Dans le cadre de ce questionnaire, l'expression " groupe parlementaire " fait référence à la représentation d'un parti politique, d'une coalition de partis politiques ou de membres indépendants, au sein d'un parlement, à des fins particulières (vote commun, par exemple). Dans de nombreux pays, la constitution de groupes parlementaires est le seul moyen pour les partis et les parlementaires de recevoir un appui financier et de participer aux commissions parlementaires.

## Comment répondre à l'enquête

### 1. Format électronique (à privilégier)

- Téléchargez le questionnaire à l'adresse <http://www.ipu.org/minorities-f>. Le questionnaire est disponible en format PDF, en anglais, français et espagnol. Vous pouvez sauvegarder vos réponses dans le fichier PDF puis reprendre le questionnaire ensuite. Lorsque vous aurez terminé, cliquez sur le bouton " Envoyer le questionnaire à l'UIP " situé en fin de questionnaire. Un message électronique sera alors créé avec un fichier joint contenant vos réponses. Vous pouvez aussi envoyer le fichier PDF par courriel à l'adresse [postbox@mail.ipu.org](mailto:postbox@mail.ipu.org).
- Le logiciel Adobe Reader (précédemment Acrobat Reader) est nécessaire pour visualiser et remplir le questionnaire. Ce logiciel est déjà installé sur des millions d'ordinateurs dans le monde mais vous pouvez, si nécessaire, le télécharger gratuitement sur le site web d'Adobe à l'adresse <http://www.adobe.com/products/acrobat/readstep2.html>. Si vous disposez d'une ancienne version d'Adobe Reader, vous devrez peut-être l'actualiser.

### 2. Copie papier

- Si vous n'avez pas la possibilité de remplir le questionnaire électroniquement, vous pouvez le faire sur une copie papier puis l'envoyer par fax, par la poste, ou encore le scanner et l'envoyer par courriel à l'UIP

Union interparlementaire  
5 chemin du Pommier  
1218 Grand-Saconnex  
Genève  
Suisse

Téléphone : +41 22 919 41 50  
Fax: +41 22 919 41 60  
E-mail: [postbox@mail.ipu.org](mailto:postbox@mail.ipu.org)  
Web: <http://www.ipu.org>

## Date limite d'envoi

Les questionnaires remplis sont à retourner à l'UIP au plus tard le **30 avril 2009**

## Définitions : " minorités " et " peuples autochtones "

Le terme " minorité " tel qu'il est utilisé dans le système des droits de l'homme des Nations Unies renvoie aux minorités nationales ou ethniques, religieuses et linguistiques citées dans la Déclaration des Nations Unies sur les droits des personnes appartenant à des minorités nationales ou ethniques, religieuses et linguistiques (résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies 47/135 du 18 décembre 1992) et dans l'article 27 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques.

Cette déclaration est aussi applicable aux **peuples autochtones**, en plus de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (résolution de l'Assemblée générale A/61/L.67 du 13 septembre 2007) dont les dispositions s'organisent autour de traits spécifiques communs aux différents peuples autochtones du monde :

- un lien particulier avec les terres et l'environnement,
- des institutions politiques et sociales distinctes, notamment des lois et des systèmes juridiques coutumiers, des traditions et des coutumes culturelles, des pratiques médicales,
- leur propre appréhension/ approche des priorités de développement et une gestion traditionnelle des ressources et autres savoirs

**Aucune de ces deux déclarations ne définit les minorités ni les peuples autochtones** car il serait impossible de résumer en une définition unique les réalités des divers groupes et communautés concernés. L'organisation des Nations Unies prend plutôt en compte le **principe d'auto-identification** dans son travail sur les peuples autochtones et les minorités.

Il est désormais communément accepté que la reconnaissance du statut de minorité s'appuie :

- sur des **critères objectifs** (par exemple, une position non dominante sur le plan du nombre et/ou du pouvoir politique et des caractéristiques ethniques, culturelles, religieuses ou linguistiques distinctes), ainsi que
- sur des **critères subjectifs d'autodéfinition** (c'est-à-dire la volonté de la part des membres du groupe en question de préserver ces caractéristiques distinctes).

It is suggested that the same principle should be used for the purposes of this questionnaire.

## Vous avez des questions ?

Si vous souhaitez des informations supplémentaires ou des conseils sur la façon de remplir le questionnaire, veuillez prendre contact avec:

Andy Richardson (e-mail: [andy.richardson@mail.ipu.org](mailto:andy.richardson@mail.ipu.org); téléphone: +41 22 919 4135) ou  
Diane Sheinberg (e-mail: [diane.sheinberg@undp.org](mailto:diane.sheinberg@undp.org); téléphone: +1.212.906.5075)

Pour contacter l'IUP, utilisez les coordonnées suivantes :

Union interparlementaire  
5 chemin du Pommier  
1218 Grand-Saconnex  
Genève  
Suisse

Téléphone : +41 22 919 41 50  
Fax: +41 22 919 41 60  
E-mail: [postbox@mail.ipu.org](mailto:postbox@mail.ipu.org)  
Web: <http://www.ipu.org>

## Questionnaire

Pays :

Parlement/ Chambre :

Rempli par :

Titre :

E-mail :

Date :

## Groupes parlementaires

1. Nom du groupe parlementaire

2. Ce groupe parlementaire est-il une coalition de différents groupes?

Oui Non

Si oui : indiquez les différents groupes et/ou membres

3. Votre groupe parlementaire s'identifie-t-il à l'une des organisations politiques internationales ci-dessous?

*(cochez toutes les réponses nécessaires)*

<input type="checkbox"/>	Internationale démocrate centriste
<input type="checkbox"/>	Union démocrate internationale
<input type="checkbox"/>	Internationale libérale
<input type="checkbox"/>	Internationale socialiste
<input type="checkbox"/>	Autre (expliquez)

4. Nombre actuel de membres composant le groupe parlementaire

Total Hommes Femmes

5. Quelle est la fréquence moyenne de réunion de votre groupe parlementaire?

Plus d'une fois par mois

Une fois par mois

Moins d'une fois par mois

Selon les besoins

Autre (expliquez)

6. Votre groupe parlementaire a-t-il adopté des mesures spéciales visant à promouvoir la présence des minorités et/ou groupes autochtones au Parlement?

Oui Non Je ne sais pas

Si oui : précisez

7. Indiquez le nombre total des membres du groupe parlementaire qui, à l'issue des dernières élections, s'identifient eux-mêmes comme appartenant à des minorités et/ou groupes autochtones.

<i>Dénomination de la minorité et/ou du groupe autochtone</i>	<i>Hommes</i>	<i>Femmes</i>	<i>Total</i>
1.			
2.			
3.			
4.			
Voir <a href="#">l'Appendice B</a> pour ajouter des réponses supplémentaires			

8. Indiquez l'organe ou les principaux organes responsables de l'élaboration de la politique/ législation au sein de votre groupe parlementaire :

<i>Nom du ou des organes (indiquez-les tous)</i>	<i>Hommes</i>	<i>Femmes</i>	<i>Total</i>
1.			
2.			
3.			
4.			
Voir <a href="#">l'Appendice B</a> pour ajouter des réponses supplémentaires			

9. Les personnes appartenant à des minorités et/ou groupes autochtones sont-elles bien représentées dans la structure décisionnelle de votre groupe parlementaire ?

Très bien      Relativement bien      Pas très bien      Pas du tout      Je ne sais pas  
 Veuillez préciser

10. Votre groupe parlementaire a-t-il un manifeste, une politique ou une position officielle sur les questions de minorités et/ou de populations autochtones?

Oui                      Non

Si oui : précisez

11. Votre groupe parlementaire a-t-il adopté des mécanismes visant à promouvoir la participation des personnes appartenant à des minorités et/ou des groupes autochtones dans le processus de détermination de la politique?

Oui                      Non

Si oui : précisez

12. Votre groupe parlementaire dispose-t-il de procédures particulières pour la consultation des minorités et/ou groupes autochtones?

(toutes les procédures, officielles ou non, sont à prendre en compte)

Oui                      Non

Si oui : précisez



## APPENDICE B - espace pour les réponses supplémentaires

7. Indiquez le nombre total des membres du groupe parlementaire qui, à l'issue des dernières élections, s'identifient eux-mêmes comme appartenant à des minorités et/ou groupes autochtones. (suite)

<i>Dénomination de la minorité et/ou du groupe autochtone</i>	<i>Hommes</i>	<i>Femmes</i>	<i>Total</i>
5.			
6.			
7.			
8.			
9.			
10.			
11.			
12.			
13.			
14.			
15.			
16.			
17.			
18.			
19.			
20.			

8. Indiquez l'organe ou les principaux organes responsables de l'élaboration de la politique/ législation au sein de votre groupe parlementaire : (suite)

<i>Nom du ou des organes (indiquez-les tous)</i>	<i>Hommes</i>	<i>Femmes</i>	<i>Total</i>
5.			
6.			
7.			
8.			
9.			
10.			
11.			
12.			
13.			
14.			
15.			
16.			
17.			
18.			
19.			
20.			